



FEDERATION ECHANGES FRANCE UKRAINE

Union d'associations à caractère coopératif, humanitaire et culturel déclarée en 1992

Agréée par arrêté interministériel publié au J.O. du 16 mai 2007

Membres agréés par le Ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire N° IMIK 10127739A (J.O 26/05/2010)

Branche coopération
Fefu.gestion@gmail.com

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION DU VISA POUR les stages et séjours de 90 jours maximum

Pour le stagiaire

- Le passeport international
- 2 copies du passeport international – **(ne pas oublier de photocopier toutes les pages non vierges et la dernière page du passeport)**
- **Dans le cas d'un renouvellement de passeport – photocopie de toutes les pages avec inscriptions de l'ancien passeport**
 - 1 copie du passeport ukrainien, **(ne pas oublier de photocopier TOUTES LES PAGES sans oublier la dernière page du passeport (page16))**
 - 2 photos pour le VISA (3.5x4.5) sur fond clair et uni
Les photos doivent être récentes, (moins de 6 mois) en couleur de format 35 x 45 mm sur fond clair et uni. La proportion du sommet de la tête au menton doit représenter 70% à 80% de la hauteur de la surface de la photographie
- certificat (attestation) universitaire (quelle faculté quelle l'année) **(joindre la traduction en Français)**
- certificat de travail des parents (sur papier officiel avec la mention du poste et du salaire mensuel) **(joindre la traduction en français)**
- Copie d'attestation de ressources personnelles en Ukraine :
- Relevé de banque avec les mouvements sur les 6 derniers mois
- copie d'acte d'achat d'appartement, portefeuille boursier etc..)
- copie de l'acte de naissance

Pour le stagiaire mineur

- autorisation parentale notariée avec report d'autorité parentale et mention du but et de la durée du stage ou du séjour.

Documents fournis par l'association

- Lettre d'invitation (1 original et 2 copies)
- Attestation d'accueil de la partie invitante (1 original et 2 copies) comportant un timbre OMI de 30 euros **+ copie de la carte d'identité ou du passeport de la famille d'accueil (pour les séjours linguistiques)**
- ou
- Convention de stage validée par le Préfet **(pour les stages PRO ou AGRI)** (1 original + 2 copies
- **Cas particulier des dossiers dit « individuels » Ajouter la copie de la Carte d'identité des invitants (mari et femme et leur avis d'imposition)**

Documents fournis par la FEFU

- titre de transport (aller et retour) - ou justificatif de réservation
- assurances (maladie-chirurgie, rapatriement)

Frais compris dans le tarif FEFU

Les Frais de visas compris dans le tarif FEFU Branche Coopération (Echanges Scolaires, Stages et Séjours, Chantiers internationaux, La Salette) :

- pour tout le monde 40,00 grivnas de prise de rendez-vous à l'Ambassade
- pour les plus de 18 ans = 35€ pour le visa. (gratuit pour les moins de 18 ans)

Cotisation à l'Association Echanges France Ukraine (AEFU): association de droit ukrainien : compris dans le tarif

Frais de dossier compris dans le tarif FEFU

France : secrétariat FEFU COOPération
Jacques FORGERON
17, La Barderie - 23000 St Léger le Guéretois
Tel : + 33 (0)5 55 80 21 09
Courriel : fefugestion@gmail.com

Site web :
www.fefu.org

Ukraine : Antenne FEFU
9, rue Laiïocha Gavro , Bt 9D, appt 9 - 04211 Kyïv
Tel : +380 44 419 20 31
Courriel : fefu.coop.kiev@gmail.com

maj25112012